

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination et du
management de l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

**Relatif au Plan de Prévention des Risques Littoraux
de la presqu'île Guérandaise- Saint-Nazaire**

**COMMUNES DE SAINT-NAZAIRE, BATZ SUR MER, LE CROISIC, LA BAULE ESCOUBLAC,
GUÉRANDE, PORNICHET, LE POULIGUEN ET LA TURBALLE.**

Par arrêté préfectoral n° 2016/BPUP/006 en date du mercredi 13 janvier 2016 est prescrite une enquête publique portant sur le projet de Plan de Prévention des Risques Littoraux de la presqu'île Guérandaise-Saint-Nazaire dans les communes de Saint-Nazaire, Batz sur Mer, Le Croisic, La Baule Escoublac, Guérande, Pornichet, Le Pouliguen et La Turballe..

Elle se déroulera pendant une durée de 35 jours, **du mardi 16 février 2016 au lundi 21 mars 2016 inclus**. Elle sera ouverte en mairie de Saint-Nazaire, siège de l'enquête, et en mairies de Batz sur Mer, Le Croisic, La Baule Escoublac, Guérande, Pornichet, Le Pouliguen et La Turballe.

Il est constitué une commission d'enquête composée comme suit :

Président :

- M. Jean-Pierre HEMERY, retraité de la gendarmerie nationale

Membres titulaires :

- M. Jean DUBOIS, avocat honoraire.
- M. Joseph BOUTIN, directeur général adjoint au conseil général de Loire-Atlantique, en retraite.

Membres suppléants :

- M. Jean-Marc GUILLON DE PRINCE, retraité de la fonction publique.
- M. Jean LE MOINE, ingénieur conseiller industriel au développement des PME-PMI de la Région Bretagne, en retraite.

En cas d'empêchement de M. Jean-Pierre HEMERY, M. Jean DUBOIS sera amené à assurer la présidence de la commission.

Pendant la durée de l'enquête **du mardi 16 février 2016 au lundi 21 mars 2016 inclus**, le dossier d'enquête sera déposé en mairies de Saint-Nazaire, Batz sur Mer, Le Croisic, La Baule Escoublac, Guérande, Pornichet, Le Pouliguen et La Turballe, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être également adressées par écrit au président de la commission à la mairie de SAINT-NAZAIRE, siège de l'enquête (Hôtel de ville – Place François Blancho – BP 416 – 44606 SAINT-NAZAIRE).

Les membres de la commission d'enquête recevront, en personne, les observations des intéressés en mairies de Saint-Nazaire, Batz sur Mer, Le Croisic, La Baule Escoublac, Guérande, Pornichet, Le Pouliguen et La Turballe, aux jours et heures suivants :

Saint-Nazaire	Mardi 16 février 2016	de 9 h 00 à 12 h 00
Le Croisic	Mardi 16 février 2016	de 14 h 00 à 17 h 00
La Baule-Escoublac	Mercredi 17 février 2016	de 9 h 00 à 12 h 00
Le Pouliguen	Mercredi 17 février 2016	de 14 h 00 à 17 h 00
Batz sur Mer	Vendredi 19 février 2016	de 9 h 00 à 12 h 00
La Turballe	Vendredi 19 février 2016	de 14 h 00 à 17 h 00
Guérande	Lundi 22 février 2016	de 9 h 00 à 12 h 00
Batz sur Mer	Lundi 22 février 2016	de 14 h 00 à 17 h 00
Le Pouliguen	Mardi 23 février 2016	de 9 h 00 à 11 h 45
Pornichet	Mardi 23 février 2016	de 14 h 00 à 17 h 00
Le Croisic	Mercredi 24 février 2016	de 9 h 00 à 12 h 00
Saint-Nazaire	Mercredi 24 février 2016	de 14 h 00 à 17 h 00
Le Pouliguen	Vendredi 26 février 2016	de 9 h 00 à 11 h 45
La Baule-Escoublac	Vendredi 26 février 2016	de 14 h 00 à 17 h 00
Saint-Nazaire	Samedi 27 février 2016	de 9 h 00 à 12 h 00
Le Croisic	Jeudi 3 mars 2016	de 9 h 00 à 12 h 00
Saint-Nazaire	Jeudi 3 mars 2016	de 14 h 00 à 17 h 00
La Turballe	Vendredi 4 mars 2016	de 9 h 00 à 12 h 00
Batz sur Mer	Vendredi 4 mars 2016	de 14 h 00 à 17 h 00
Pornichet	Lundi 7 mars 2016	de 14 h 00 à 17 h 00
La Baule-Escoublac	Mardi 8 mars 2016	de 9 h 00 à 12 h 00
Le Pouliguen	Mardi 8 mars 2016	de 14 h 00 à 17 h 00
La Turballe	Jeudi 10 mars 2016	de 9 h 00 à 12 h 00
Guérande	Jeudi 10 mars 2016	de 14 h 00 à 17 h 00
Saint-Nazaire	Vendredi 11 mars 2016	de 9 h 00 à 12 h 00
Pornichet	Vendredi 11 mars 2016	de 14 h 00 à 17 h 00
Saint-Nazaire	Lundi 14 mars 2016	de 9 h 00 à 12 h 00
Le Pouliguen	Lundi 14 mars 2016	de 14 h 00 à 17 h 00
Guérande	Mardi 15 mars 2016	de 9 h 00 à 12 h 00
La Baule-Escoublac	Mardi 15 mars 2016	de 14 h 00 à 17 h 00
Batz sur Mer	Jeudi 17 mars 2016	de 9 h 00 à 12 h 00
Le Croisic	Jeudi 17 mars 2016	de 14 h 00 à 17 h 00
La Baule-Escoublac	Samedi 19 mars 2016	de 9 h 00 à 12 h 00
Le Croisic	Lundi 21 mars 2016	de 9 h 00 à 12 h 00
Saint-Nazaire	Lundi 21 mars 2016	de 14 h 00 à 17 h 00

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet de Loire-Atlantique (direction de la coordination et du management de l'action publique – bureau des procédures d'utilité publique).

Dès réception des registres et des documents annexés, les membres de la commission d'enquête rencontreront, dans la huitaine, la Direction Départementale des Territoires et de la MER (DDTM) de la Loire-Atlantique et lui communiqueront les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse en l'invitant à produire ses observations éventuelles dans un délai de quinze jours.

Toute information sur le projet de Plan de Prévention des Risques Littoraux de la presqu'île Guérandaise – Saint-Nazaire pourra être demandée auprès de la DDTM de la Loire-Atlantique (service Transports et Risques – Unité Prévention des Risques) – 10 bd Gaston Serpette – BP 53606 - 44036 NANTES cedex 1.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté du préfet de la Loire-Atlantique approuvant le plan éventuellement modifié.